



**Partenariat entre la ferme de la Métairie
et
Amap' en BIOce
pour l'année 2021**

Nom du producteur :

Sylvie et Gervais ARRONDEAU

Adresse du producteur : 5, rue de la métairie, Massuères, 28 800 DANCY

Réfèrent de l'Amap'en BIOce : Paul IOZZIA assisté par Catherine BOYER

Livraison : Le HANGAR rue de la Tuilerie SERESVILLE 28300 Mainvilliers

le jeudi aux horaires définis par l'Amap en accord avec le producteur.

Les produits

Oeufs

Volailles (poulet, poule, canette, pintade, volailles de Noël)

Farines (de blé T65, T80, T110, de sarrasin)

Huiles (colza, tournesol)

Légumes secs (flageolets verts, lingots blancs, haricots rouges, lentilles vertes)

PRODUITS ET TARIFS 2021

Nom du produit	Conditionnement du produit	Prix
Oeuf	à l'unité	0,30 €
Petit poulet	maxi 1,6 kg	13,00 €
Poulet moyen	entre 1,6 et 2,2 kg	15,50 €
Gros poulet	mini 2,2 kg	19,00 €
Pintade	entre 1,3 et 2 kg	15,00 €
Canette	entre 1,8 et 2,3 kg	20,00 €
Poule	entre 1,2 et 1,4 kg	7,50 €
Flageolets verts	500 g	2,10 €
Flageolets verts	1 kg	3,70 €
Flageolets verts	5 kg	15,50 €
Haricots rouges	500 g	2,10 €
Haricots rouges	1 kg	3,70 €

Haricots rouges	5 kg	15,50 €
Lingots blancs	500 g	2,10 €
Lingots blancs	1 kg	3,70 €
Lingots blancs	5 kg	15,50 €
Lentilles vertes	500 g	2,10 €
Lentilles vertes	1 kg	3,70 €
Lentilles vertes	5 kg	15,50 €
Huile de colza	50 cl	4,30 €
Huile de colza	1 litre	7,00 €
Huile de tournesol	50 cl	3,50 €
Huile de tournesol	1 litre	5,50 €
Farine de blé T65	1 kg	1,60 €
Farine de blé T65	5 kg	7,50 €
Farine de blé T80	1 kg	1,50 €
Farine de blé T80	5 kg	6,50 €
Farine de blé T110	1 kg	1,50 €
Farine de blé T110	5 kg	6,50 €
Farine de sarrasin	500 g	1,30 €
Farine de sarrasin	1 kg	2,40 €
Poularde (décembre 2021)*	env 2 kg	22,00 €
Dinde noire (décembre 2021)*	entre 3 et 4 kg	40,00 €
Dinde bronzée (décembre 2021)*	entre 5 et 6 kg	65,00 €
Oie (décembre 2021)*	env 5 kg	65,00 €
*Prix 2020 pouvant évoluer en décembre 2021.		

Fréquence des livraisons :

Toutes les 2 semaines en fonction d'un calendrier établi entre les producteurs et le référent.

Des décalages de livraisons peuvent intervenir dans l'année.

Engagement du producteur :

Sylvie et Gervais ARRONDEAU, producteurs certifiés AB, s'engagent à livrer les produits qui leur seront commandés aux dates et heures fixées par l'association, à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de

construire une relation de confiance durable et à transmettre son certificat de conformité bio établi par l'organisme de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

Engagement de l'Amap'en BIOce :

L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

L'Amap en BIOce organise la commande des produits par le site AMAP J au plus tard 15 jours avant la 1^{ère} livraison de la période de commande, et organise les la distribution des produits.

L'Amap en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque à l'ordre de Gervais ARRONDEAU.

L'Amap en BIOce tient le certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

Signature du producteur :

Pour l'Amap en BIOce, signature du référent :

Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès du référent